

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL - Séance du mardi 29 juin 2021

Date de convocation : 22 juin 2021 - Date d'affichage : 22 juin 2021

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 26 - Votants : 35

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS

CHEVREUSE : Anne HERY, Laure ARNOULD, Sarah FAUCONNIER, Philippe BAY
Patrick TRINQUIER, Didier EMERIQUE
CHOISEL : Alain SEIGNEUR
DAMPIERRE EN YVELINES : Denis METZGER (suppléant)
LE MESNIL ST DENIS : Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Eric LE LANDAIS,
Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE,
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Yves MAGNE
SENLISSE : Claude BENMUSSA
SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN
SAINT LAMBERT DES BOIS : Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE : Jacques CAOUS, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique
JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, François RICHARD, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS

CHEVREUSE : Bernard TEXIER donne pouvoir à Patrick TRINQUIER
Michaela DIMITRIU donne pouvoir à Sarah FAUCONNIER
LE MESNIL ST DENIS : Pascal EGEE donne pouvoir à Christophe BUHOT
Christelle LANTOINE donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
Véronique DEZ donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON donne pouvoir à Anne GRIGNON
ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL donne pouvoir à Jacques CAOUS
Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO
Dominique DUFRASNES donne pouvoir à François RICHARD

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE : Bernard TEXIER, Michaela DIMITRIU,
LE MESNIL ST DENIS : Pascal EGEE, Christelle LANTOINE, Véronique DEZ
MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON
ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Dominique DUFRASNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves MAGNE

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du PV du 18 mai 2021
- Projet de Délibération 2021.06.01 – RH - Mise en place RIFSEEP
- Projet de Délibération 2021.06.02 – Délégués aux commissions de la CCHVC
- Projet de Délibération 2021.06.03 – Commission d'Appel d'Offres
- Projet de Délibération 2021.06.04 – Adhésion groupement de commande éclairage public
- Projet de Délibération 2021.06.05 – Indemnité de fonction déléguée au pilotage du centre de vaccination intercommunal
- Projet de Délibération 2021.06.06 – Exonération taxes foncières propriétés bâties

QUESTIONS DIVERSES :

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Projet alimentaire territorial (PAT)
- Sport

Mme GRIGNON, présidente, ouvre la séance du conseil à 21h10.

La présidente remercie les délégués pour leur présence.

La présidente procède à l'appel nominatif des 35 conseillers communautaires (26 présents et 9 pouvoirs, soit 35 votants). Dans la cadre de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire actuellement en vigueur depuis le 2 juin et jusqu'au 30 septembre, le quorum est toujours de 12 délégués (1/3 des membres présents), le conseil peut donc valablement délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance

M MAGNE est nommé secrétaire de séance avec l'approbation du conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du 18 mai 2021

Le PV du conseil communautaire du 18 mai 2021, envoyé préalablement aux conseillers pour validation, a fait l'objet d'une demande de correction de la part de Mme SCHWARZ. Mme SCHWARZ fait lecture de son message envoyé par mail à 19h30 ce jour même. La présidente propose d'intégrer cette suggestion. Le PV est ensuite adopté à l'unanimité.

Délibération 2021.06.01 – Mise en place du RIFSEEP

M BENMUSSA, vice-président en charge des ressources humaines, expose à l'assemblée le besoin de mettre en place ce régime indemnitaire permettant à la communauté de communes de s'aligner avec la commune de Choisel. En effet, lors de l'embauche de Mme GONCALVES, il a été convenu de lui octroyer les mêmes conditions salariales pour les deux temps partiels.

Seront bénéficiaires de ce régime :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe (IFSE) liée notamment aux fonctions et une part variable (CI) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

La part fixe est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

La part variable est versée semestriellement, non reconductible automatiquement d'un semestre sur l'autre.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, DECIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} juillet 2021.

Délibération 2021.06.02 – Désignation des délégués aux commissions de la CCHVC

La présidente expose que chaque conseil communautaire peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former.

Elle rajoute que les commissions sont ouvertes à l'ensemble des élus municipaux des communes membres de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

Ces commissions peuvent être saisies sur toute question relative à des questions stratégiques ou des problématiques sur les orientations du projet de territoire et des politiques publiques de la communauté.

CONSIDERANT la constitution des 8 commissions communautaires suivantes :

- Mutualisation des prestations, services, moyens humains et matériels, animée par M Jean-Luc JANNIN et Mme Valérie PALMER
- Environnement, animée par M Olivier BEDOUELLE
- Transports et mobilité, animée par M Olivier BEDOUELLE
- Liaisons douces et mobilités actives, animée par M Alain SEIGNEUR
- Développement économique et innovation - Tourisme, animée par Christophe BUHOT
- Vidéoprotection - sécurité – numérique, animée par M Pascal HAMON
- Très haut débit fixe et mobile, animée par M Claude BENMUSSA
- Sport, culture et communication animée, par M Cédric CHAUVIERRE

CONSIDERANT que la présidente préside de droit les commissions ;

CONSIDERANT les propositions des délégués des 10 communes constituant la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des présents ou représentés**,

ACTE les candidatures des délégués communaux nommés ci-après ;

DESIGNE comme délégués des commissions thématiques de la CCHVC les délégués suivants :

Commission Mutualisation

Patrick TRINQUIER, Laure GRAIRE, Yvonne COMMO, Valerie MECHIN (suppl), Didier ROGER, Denis METZGER, Valérie PALMER, Bertille BONNAIN, Didier BURNEL (Suppléant), Jean-Marc BRUISSON, Thierry MARNET, Norbert GUADAGNIN, Emmanuèle MATEO, Claude BENMUSSA, Marie-Philomène TAVARES, Marc GOURDON, Jean Luc JANNIN, François RICHARD.

Commission Environnement

Laure ARNOULD, Ninon SEGUIN, Dominique DUTEMPS, Elisabeth FAUGIER (suppl), Caroline VERGNE, Françoise NGUYEN DINH, Jean-Jacques FILLOT, Catherine LEPRETRE, Elisabeth MARTIN, Hermegildo MENDES MARQUES, Véronique DEZ (Suppléant), Stéphane JOST, Emmanuèle MATEO, Nadège COLIN, Olivier BEDOUELLE, Marc THIBAUT, Valérie PERIS-LACROIX, Jean-Louis BINICK.

Commission Transports et mobilité

Philippe BAY, Jean-Philippe MONNATTE, Jean-Marc DUVAL, Karima BENTALEB-GUELZIM (suppl), Sylvain BERTHON, Guy DUVOCHEL, Christophe BUHOT, Gilles ROUBION, Hélène BATT FRAYSSE, Anne GUILLOUX (suppléant), Valérie ALLEAUME, Michel BEAUCAMP, Olivier BEDOUELLE, Tiziano PUPPINI, Frédérique VAUSSELLE, Dominique BAVOIL.

Commission Liaisons douces et mobilités actives

Bernard TEXIER, Ninon SEGUIN, Didier EMERIQUE, Karima BENTELAB-GUELZIM (suppl), Thierry LEFEVRE, Alain SEIGNEUR, Ghyslaine WOLFF, Valérie PALMER, Eric LANDA, Pascal EGEE, Sylvie LEGRAND, Gilles ROUBION (suppléant), Valérie ORAIN, Pascal HAMON, Claude HELIE, Dionisia LEROUX, Lauri BOUNATIROU, Mme Isabelle GAUTHERON, Dominique DUFRESNES, Jean-Louis BINICK.

Commission Développement économique et innovation - Tourisme

Philippe BAY, Jean-Philippe MONNATTE, Jean-Marc DUVAL, Michaëla DIMITRIU (suppl), Colette MAVIER, Patrick ROSER, Christelle LANTOINE, Lionel CUIR, Véronique DEZ, Christophe BUHOT, Yves MAGNÉ, Alexandra BLANCHARD DE LA BROSSE, Lauri BOUNATIROU, Agnès BOSDARROS

Commission Vidéoprotection - sécurité - numérique

Patrick TRINQUIER, Jean-Philippe MONNATTE, Florence LANGLOIS, Michaëla DIMITRIU (suppl), Thierry LEFEVRE, Jean-Jacques FILLOT, Eric LANDA, Jean-Marc BRUISSON, Thierry MARNET, Jérémy HERVÉ, Sylvie ROUET (suppléant), Pascal HAMON, Céline HALLEMAN, Lauri BOUNATIROU, Jean-Luc JANNIN, Pierre-Louis VERNISSE.

Commission Très haut débit fixe et mobile :

Patrick TRINQUIER, Sarah FAUCONNIER, Florence LANGLOIS, Jérémy GIELDON (suppl), Olivier ISSALY, Denis METZGER, Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Stéphanie CATALAN, Pascal HAMON, Claude HELIE, Claude BENMUSSA, Jean Luc JANNIN, François RICHARD.

Commission Sport, culture et communication

Michaëla DIMITRIU, Sylvain LEMAITRE, Didier EMERIQUE, Bruno GARLEJ (suppléant), Stéphanie VARIN GAHREN, Anne BRUNEL, Catherine LEPRETRE, Sylvie ROUET, Thierry LEPOULTIER, Cédric CHAUVIERRE, Delphine HILBERT, Fabrice LEDORMI, Claire COLIN, Arnaud LEROY, Delphine REAU, Isabelle GAUTHERON, Myriam SCHWARTZ, Jacques CAOUS (suppl).

Délibération 2021.06.03 – Constitution de la Commission d'appel d'offres

La présidente expose qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre la présidente de l'EPCI, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil communautaire en son sein par le conseil.

Une seule liste a été déposée, composée de :

Membres titulaires :

M Jean-Luc JANNIN, Mme Anne HERY, M Christophe BUHOT, M Dominique BAVOIL, M Alain SEIGNEUR

Membres suppléants :

Mme Valerie PALMER, M Claude BENMUSSA, M Bernard TEXIER, M Jacques CAOUS, M BEDOUELLE

Il a été à l'unanimité décidé de ne pas procéder au scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 35 Abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 35

Jean-Luc JANNIN, Anne HERY, Christophe BUHOT, Dominique BAVOIL, Alain SEIGNEUR

Membres suppléants :

Nombre de votants : 35 Abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 35

Valerie PALMER, Claude BENMUSSA, Bernard TEXIER, Jacques CAOUS, M Olivier BEDOUELLE

Délibération 2021.06.04 – Institution d'un groupement de commande avec les communes de la CCHVC intéressées par le marché public de gestion et maintenance du patrimoine d'éclairage public.

M JANNIN, vice-président en charge de la mutualisation, expose que la mutualisation est un axe prioritaire de la CCHVC. Un bail d'entretien de l'éclairage public s'est arrêté en 2019. Il est aujourd'hui jugé opportun de mettre en place un nouveau bail d'entretien, incluant l'évolution, la maintenance plus éclairage de Noël, en collaboration avec la CCHVC et les communes intéressées de la CCHVC.

Le vice-président expose que la piste cyclable entre la gare RER de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse et le collège Pierre de Coubertin de Chevreuse, aussi appelé Chemin des Regains, GR11, est une liaison douce d'intérêt communautaire.

L'entretien régulier de cette piste cyclable a déjà nécessité dans le passé la signature d'un marché de bail « d'entretien de l'éclairage public », autorisé entre autres par la délibération 2016.07.03 du 12 juillet 2016.

Il est aujourd'hui jugé opportun de mettre en place un nouveau bail d'entretien, incluant l'évolution, la maintenance plus l'éventuel éclairage de Noël, en collaboration avec les communes intéressées de la CCHVC.

Le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques, justifiant de besoins communs, liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Le Code de la Commande Publique, applicable depuis le 1er avril 2019, prévoit plusieurs modalités de participation à un groupement de commandes, applicables tant aux marchés passés selon une procédure formalisée, qu'à ceux relevant d'une procédure adaptée.

Le coordonnateur du groupement (la CCHVC) signera le marché, laissant aux membres du groupement toute autonomie pour l'exécuter, chacun pour ce qui le concerne puisque chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution.

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées (projet joint).

En l'occurrence, il s'agit pour les communes membres de la CCHVC et intéressées par ce groupement de commandes de se grouper pour lancer une consultation chargée de désigner une ou plusieurs entreprises chargées de leur bail d'éclairage à compter du 1er janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 4 fois (soit 5 ans en tout au plus).

A ce jour, 8 communes ont montré leur intérêt pour ce groupement : Choisel, Dampierre en Yvelines, Levis Saint Nom, Le Mesnil Saint Denis, Milon la Chapelle, Saint Forget, Saint Lambert et Senlisse ainsi que la CCHVC.

La procédure de marché sera un appel d'offres ouvert seuil supérieur à 214.000€.

Le planning prévoit la mise en place du marché le 1er janvier 2022.

Mme HERY rappelle que cette opération est la continuité d'un groupement de commande, mise en place à l'initiative de Chevreuse, regroupant 4 communes. C'est la prolongation d'une logique existante qui avait bien fonctionné.

M JANNIN souligne l'autonomie de chaque commune dans la gestion de son marché. Le CCTP, rédigé avec l'aide Ingénieur'Y, est en cours de finalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**,

- Donne son accord pour la mise en place de ce groupement de commandes ;
- Propose d'y adhérer en tant que communauté de communes ;
- Autorise la signature de la convention lorsque les membres adhérents et les volumes de commandes individuels seront définitivement arrêtés ;
- Autorise la signature d'un bail d'entretien d'éclairage public ;
- Précise que la présente délibération sera transmise en Préfecture et aux membres potentiels du groupement ;
- Autorise le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2021.06.05 – Indemnité de fonction pour la déléguée au pilotage du centre de vaccination intercommunal

La présidente expose que pour le bon fonctionnement du centre de vaccination intercommunal situé à St Rémy lès Chevreuse, le pilotage et la coordination sont assurés par Mme Dominique JOURDEN, déléguée communautaire et membre du Bureau de la CCHVC.

Cette mission induisant une implication personnelle forte, la présidente propose de verser à Mme JOURDEN une indemnité spécifique, à partir de juillet 2021, au même taux que celle de la présidente de la CCHVC, soit 27% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

M CAOUS rajoute que les compliments sur le bon fonctionnement du centre de vaccination sont nombreux et qu'il est logique de remercier l'engagement de Mme Jourden par une rémunération. Il souligne qu'il y a néanmoins deux élus concernés, Mme JOURDEN et M PONSEN. Il n'y a ainsi pas d'équité entre élus. L'autre solution, une prestation de service, ne serait sans doute pas légale. M CAOUS précise que les représentants de Saint Rémy voteront ainsi cette délibération par défaut.

Mme GRIGNON répond qu'en effet, facturer une prestation de service à un élu de la collectivité serait une prise illégale d'intérêt, relavant du pénal. Pour M PONSEN, elle comprend le dilemme mais souligne que cette personne n'est pas élue à la CCHVC.

CONSIDERANT les délégations de fonctions à tous les vice-présidents ;

CONSIDERANT l'ouverture du centre de vaccination intercommunal situé à St Rémy lès Chevreuse ;

CONSIDERANT la délégation de fonctions à Mme Dominique JOURDEN comme déléguée au pilotage centre de vaccination intercommunal ;

CONSIDERANT que les membres du Bureau, autre que les vice-présidents, auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

CONSIDERANT que la présidente propose pour cette délégation de fonctions à Mme Dominique JOURDEN une indemnité identique à celle du Président soit 27% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au président, aux vice-présidents et aux conseillers communautaires avec délégation de fonctions étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire ;

CONSIDERANT que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

CONSIDERANT l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président, vice-présidents et conseillers communautaires avec délégation en exercice ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, DECIDE, avec effet au 1^{er} juillet 2021, de fixer le montant de l'indemnité maximale de conseiller communautaire délégué à 27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délibération 2021.06.06 – Exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties

La présidente expose que ce sujet ne figurait pas sur l'ordre du jour initial envoyé aux conseillers avec la convocation le 22 juin et communiqué le 25 juin. La présidente demande à l'assemblée l'accord de traiter ce sujet aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, ACCEPTE l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour.

Mme HERY, vice-présidente en charge des finances, expose ensuite les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil communautaire de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

M SEIGNEUR souhaite savoir si on vote un taux partiel entre 40% et 90% ou bien une exonération totale. Mme GRIGNON précise que pour les intercommunalités, la suppression éventuelle de l'exonération est totale.

VU l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à la majorité** des présents ou représentés (5 contre Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX).

DECIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Questions diverses

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

La présidente précise qu'une réunion de travail aura lieu en mairie de Lévis le 27 juillet prochain à 14h30 avec les services préfectoraux et la DDT. L'objectif est de rédiger les fiches actions 2022. Une rencontre avec le président de Rambouillet Territoires est prévue sous peu, ce dernier souhaitant présenter son projet de CRTE.

Projet alimentaire territorial (PAT)

La présidente précise que pour cette action regroupant 3 EPCI (Cœur d'Yvelines, RT et CCHVC), 100% financé par l'Etat et pilotée administrativement par le Bergerie nationale, 4 comités techniques ont eu lieu. Un Copil aura lieu le 9 juillet pour valider les projets subventionnables et engager les 400.000€ de disponible dès septembre. La Chambre d'Agriculture a repris un certain nombre d'actions à son compte, des fonds sont donc disponibles.

Sport - Jeux olympiques

M CHAUVIERRE, vice-président en charge des sports, rappelle le dépôt d'un dossier au label « Terre de jeux 2024 » et la volonté de la CCHVC de se positionner comme intercommunalité d'accueil. Suite à une rencontre avec des représentants du comité olympique (CO) le 24 juin dernier, le dossier a été accepté.

M CHAUVIERRE rajoute que les principaux lieux d'accueil et infrastructures sportives sont situés à St Rémy et à Chevreuse et que se sont ces communes qui recevront les délégations. Le CO est néanmoins très intéressé par la candidature du territoire, d'une part comme terre de jeux pour les familles et accompagnants des athlètes, d'autre part comme support pour le VTT, escalade ou trial. Le CO a comme objectif 100 communes et intercommunalités labellisés.

M CAOUS précise que Saint Rémy a été retenue pour 3 dossiers, Judo, Vélo et Breakdance à Jean Racine et 1 dossier est en cours d'instruction pour le tennis de table.

Réunion nuisances sonores et excès de vitesse

M Benmussa rappelle que le reportage sur les nuisances en vallée de Chevreuse passera dans l'émission 66 minutes sur M6, le dimanche 27 juin, entre 17h et 18h, probablement vers 17h20.

La réunion de partage et d'échanges avec les services de l'Etat prévue initialement le 7 juin a été reportée au 13 septembre. Une action de sensibilisation est prévue le dimanche 19 septembre, le lieu et l'horaire exact restant à confirmer.

Agenda

Les dates retenues pour les prochains conseils communautaire sont les suivants :

- Mardi 28 sept 20h30
- Mardi 9 novembre 20h30
- Mardi 14 décembre 20h30

Evènementiel

Mme SCHWARZ précise que la commune organise un évènementiel ouvert au public du jeudi 26 au dimanche 29 août inclus Festival d'Août et que les conseillers communautaires sont invités.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 21h55.

Anne GRIGNON
Présidente